

## REPARTITION DES MOYENS DANS LES COLLEGES – RENTREE 2015 (BOP141)

### A) Les Objectifs 2015

- Financement de l'éducation prioritaire (soit 41 REP+ et 78 REP).
- Mise en œuvre du décret du 20 Août 2014 relatif aux missions des enseignants.
- Harmonisation finalisée des modalités de calcul et des documents de notification dans les deux départements.
- Maîtrise du taux d'HSA en face à face pédagogique

### B) L'Education Prioritaire

L'académie compte à la prochaine rentrée 41 réseaux REP+ (31 dans le Nord et 10 dans le Pas de Calais) et 78 réseaux REP (46 dans le Nord et 32 dans le Pas de Calais).

Trois types de financement seront mis en œuvre à la rentrée 2015 :

1. La coordination
    - Dans les REP+
  - 2 ETP au titre de la coordination
    - dans les REP
- 0,5 ETP au titre de la coordination

121 ETP seront donc consacrés en 2015 à la coordination en éducation prioritaire. Compte tenu des mesures existantes dans les collèges entrants et sortants, 17 ETP supplémentaires sont nécessaires et seront créés, 5 ETP dans le Nord et 12 dans le Pas de Calais.

2. La pondération  
Mise en œuvre de la pondération à 1,1 pour tous les enseignants en REP+ à la rentrée 2015, soit un coût supplémentaire pour l'académie de 1979 heures correspondant à 110 ETP environ.
3. Le taux d'encadrement  
Financement progressif du taux d'encadrement correspondant à l'éducation prioritaire pour tous les entrants (REP et REP+), et financement adapté pour les sortants, soit un coût supplémentaire de 2475 heures correspondant à 137 ETP.

*Ce sont au total 4760 heures (soit l'équivalent de 264 ETP) qui viendront abonder les DGH des collèges en éducation prioritaire.*

### C) La mise en œuvre du décret du 20 Août 2014

Ce texte prévoit la transformation de la plupart des ARE actuelles (pour information les ARE en collèges représentent 68 % du total académique) sous la forme d'indemnités pour missions particulières (IMP). Pour réaliser cette opération, 1810 HSA sont retirées des dotations pour être transformées en indemnités. Celles-ci seront notifiées en même temps que la DGH en Janvier.

### D) La démographie

A la rentrée 2015, il est prévu 1165 élèves de moins dans les collèges ainsi que 199 en SEGPA (soit -1364 au total).

En se fondant sur les taux d'encadrement de l'année en cours, cela représenterait une baisse de 1531 heures dans les collèges, soit 85 ETP.

Pour 2015, seule sera prise en compte l'évolution démographique hors éducation prioritaire à hauteur de 30 ETP. Les taux d'encadrement hors EP resteront malgré ces mesures supérieurs au taux national. Cette prise en compte partielle de la baisse démographique en collège permet de compléter le financement de l'éducation prioritaire et de contribuer au financement de la hausse démographique en lycée.

#### **E) L'évolution des taux d'encadrement et du taux d'HSA dans les DGH**

Le décret du 20 août est sans incidence sur le financement des structures pédagogiques, mais du fait de la transformation d'ARE en indemnités entraîne mécaniquement une baisse des dotations en HP et en HSA. Cette double présentation des moyens de l'établissement en heures et en indemnités ne permet pas de comparer les taux d'encadrement de façon pertinente de valeur à valeur.

Néanmoins dans cette étape de préparation de la rentrée scolaire, l'académie s'est assuré, en mesurant les DGH hors IMP, que le H/E global des collèges progresserait et passerait de 1.318 à 1.323.

Le taux d'HSA de face à face pédagogique prévu dans les DGH des collèges de l'académie s'améliore et passe de 7.57 % à 7.29 %.